



## DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

✕ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;  
✕ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ Le VENDREDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2023 (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 26 NOVEMBRE 2023, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 8 DECEMBRE 2023 (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 3 DECEMBRE 2023, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 15 DECEMBRE 2023 (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 10 DECEMBRE 2023, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :  
Bernard DEJARDIN.